

Préconisations colza 2026-2027

Cette plaquette fait partie du Guides annuel « À vos cultures ». Celui-ci regroupe, dans un ensemble cohérent et global, les conseils de la Chambre d'agriculture pour le département de l'Allier afin d'optimiser les résultats des cultures dans le respect de la réglementation. Composé de deux comptes-rendus d'essais, six plaquettes, une brochure sur la réglementation et un livret sur les alternatives, il s'organise de la manière suivante :

Guide annuel « À vos cultures »

LE BON USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Synthèse réglementaire sur étiquetage, transport, pulvérisation, effluents...

[Le bon usage des produits phytosanitaires](#)

EXPÉRIMENTATIONS VÉGÉTALES 2026

Les préconisations de la Chambre d'agriculture de l'Allier sont élaborées à partir des résultats d'essais et de l'expertise des conseillers.

Mise à disposition des résultats sur simple demande auprès du service agronomie.

Contact : 04 70 48 42 21

PRÉCONISATIONS 2026-2027



Choix des variétés

CÉRÉALES (parution en septembre 2026)

MAÏS et TOURNESOL (parution en décembre 2026)

COLZA (parution juillet 2026)



Protections phytosanitaires

Désherbage CÉRÉALES (parution en septembre 2026)

Fongicides CÉRÉALES (parution en décembre 2026)

Désherbage MAÏS et TOURNESOL (parution en décembre 2026)

Alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires

[Guide des méthodes alternatives.](#)

Pour affiner ces conseils et les adapter au contexte cultural de l'année, consultez le BSV et « À vos cultures », bulletins hebdomadaires : [bulletins hebdomadaires « BSV » et « À vos cultures »](#)

SOMMAIRE



Préparer sa campagne

P. 4



Réussir la croissance

P. 5



Choix variétal

P. 9-12

ANTICIPER

TRAITER



Fongicides

P. 15



Insecticides

P. 13



Herbicides

P. 17



Faible pression
adventice

P. 18



Forte pression
adventice

P. 19



Conditions sèches
au semis

P. 20



Programmes
dérhbage colza
associé

P. 21

ACTUALITES REGLEMENTAIRES

La **législation** sur l'utilisation des produits phytosanitaires évolue très rapidement. En conséquence, il est **indispensable de vérifier, avant toute application**, que les produits proposés dans ce document sont bien utilisables et que leurs conditions d'utilisation n'ont pas évolué.

Il est également important de vérifier la classification de vos cours d'eau, les cartes IGN évoluant régulièrement et elles sont les seules reconnues d'un point de vue réglementaire. Pour vous aider vous pouvez vérifier leurs statuts sur le site Géoportail <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Zones Non Traitées (ZNT), Zones Non Cultivées Adjacentes (ZNCA) :

Il n'y a actuellement pas de définition de la ZNCA dans l'arrêté du 4 mai 2017, même si un certain nombre d'AMM comportent cette mention prévue par le règlement UE n° 547/2011 (SPe 3) pour protéger les plantes ou les arthropodes non cibles.

D'une façon générale, les ZNCA correspondent aux zones végétalisées contiguës à la parcelle cultivée et qui ne sont pas les autres parcelles cultivées, des voies de circulation, des zones constituant des mesures de gestion (DVP, ZNT, dispositif anti-dérive), des zones d'habitations, etc.

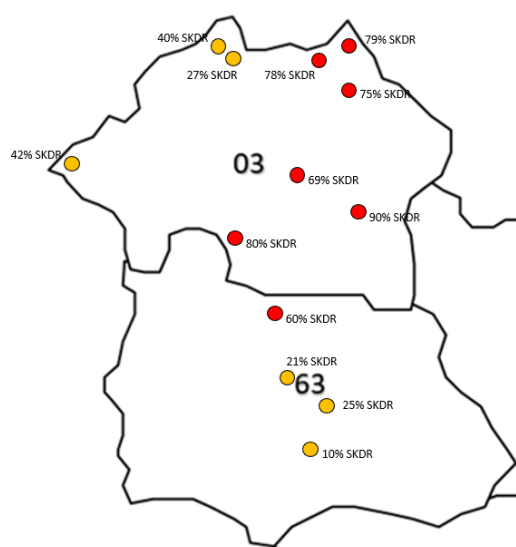
Bien que les anomalies rencontrées ne donnent lieu actuellement à aucune sanction ou pénalité PAC, il est fortement conseillé de respecter ces ZNT ZNCA en bordure de forêts, friches, zones non cultivées d'une largeur supérieure à 5 m.

Nouvelle demande de dérogation d'emploi pour l'insecticide MINECTO GOLD (cyantraniliprole 400 g/kg) : Favoriser un colza robuste n'est pas toujours suffisant pour éviter la nuisibilité des larves d'altises durant l'hiver et la lutte insecticide peut être incontournable. Une nouvelle demande de dérogation pour utilisation sur larves de grosses altises, avec réalisation d'un test berlèse au préalable a été demandée pour la campagne 2026/2027.

BIEN PREPARER LA PROCHAINE CAMPAGNE

Les conseils qui suivent sont issus des essais de ces dernières années et des constats faits sur le terrain par la Chambre d'Agriculture de l'Allier et son partenaire Terres INOVIA.

Les conditions météorologiques de l'été 2025 ont permis d'emblaver une surface de colza importante. Les résistances aux insecticides de la famille des pyréthrinoïdes sont bien installées dans notre département ce qui génère de fortes pressions ravageurs.



Etat des résistances des populations de Grosses Altises

- Résistance > 50 % des individus
- Résistance < 50 % des individus

L'ensemble du département de l'Allier possède aujourd'hui une population de grosses altises majoritairement résistantes aux pyréthrinoïdes. Les taux de résistances vont de 27 à 90% en fonction du secteur.

La nécessité d'une levée précoce (début septembre au plus tard) reste aujourd'hui une des conditions de réussite de votre culture. Plusieurs leviers peuvent permettre de diminuer le risque vis-à-vis de ces ravageurs. La culture du colza reste sur le pluriannuel la tête de rotation la plus régulière, notamment pour les sols non irrigués de type Sologne Bocage : elle garde toute sa place dans les terres argilo calcaires les plus superficielles. Il faut cependant être conscient que le recours aux traitements chimiques sans mise en place de solutions agronomiques ne permet plus d'assurer la pérennité de la culture. Dans des situations d'extrêmes sécheresses, en l'absence d'irrigation, et en cas de levées tardives, plus aucune solution satisfaisante n'existe à ce jour vis-à-vis des adultes de grosses altises et CBT.

Une levée précoce et un colza « poussant » permettent de s'affranchir des adultes de grosses altises, le traitement vis-à-vis du charançon du bourgeon terminal peut aussi être évité en présence de forte biomasse.

Les traitements d'automne prioritaires seront ceux ciblant le charançon du bourgeon terminal (présent dans tout le département) ainsi que ceux visant les larves de grosses altises si cela s'avère nécessaire, en fonction des résultats des tests berlèse et du risque agronomique de la parcelle (biomasse etc). Une nouvelle dérogation pour l'utilisation de l'insecticide MINECTO GOLD a été demandée.

Le risque hernie reste bien présent sur le Nord du département, sur les secteurs Sologne et Bocage. Le recours à des variétés tolérantes reste aujourd'hui le seul moyen de lutte, d'autant que le choix de ce type de variétés ne cesse de s'étoffer tout comme leur potentiel de rendement. **Pour éviter tout risque de sélections et de contournement de résistance, nous conseillons maintenant d'associer plusieurs variétés tolérantes à la hernie, issues de génétiques différentes (2/3 de variétés tolérantes et 1/3 de variétés sensibles).**

Bons semis à tous

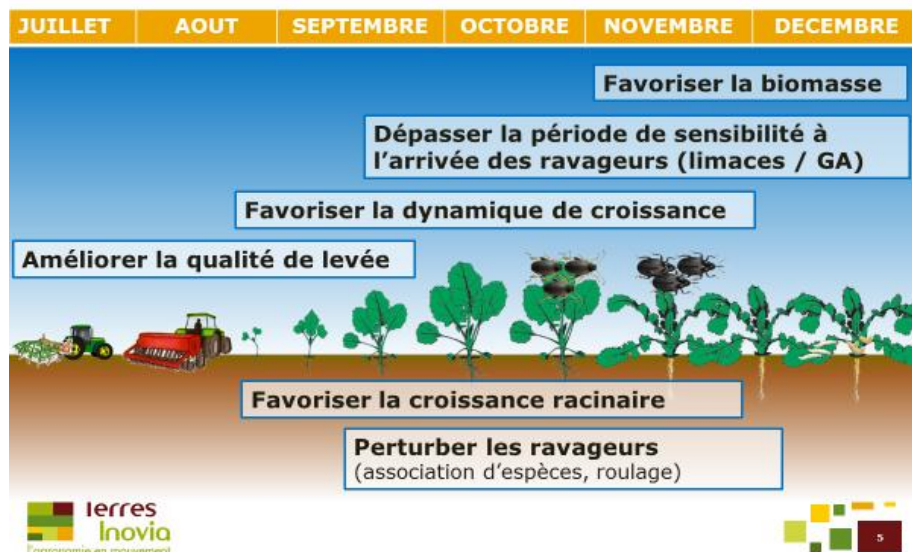
Sommaire

REUSSIR LA LEVEE ET LA CROISSANCE AUTOMNALE

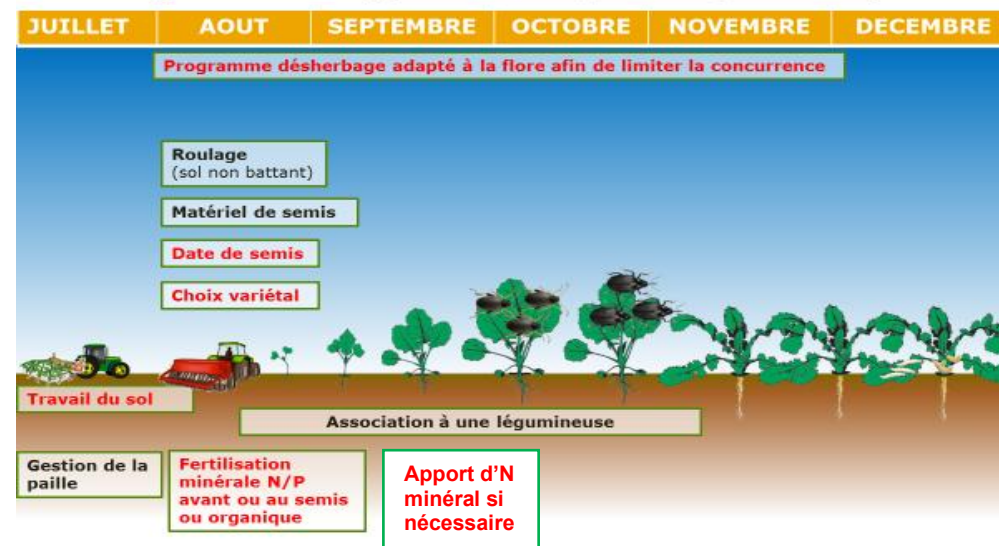


RAVAGEURS D'AUTOMNE : LEVIERS AGRONOMIQUES

Pour réduire la nuisibilité des larves d'altises et charançons du bourgeon terminal, les objectifs sont :



Pour réduire la nuisibilité des altises et charançons du bourgeon terminal, les leviers agronomiques sont :



APPORT D'AZOTE A L'AUTOMNE EN ZONE VULNERABLE

Le septième programme d'actions national « nitrates » (PAN7) permet un apport d'azote automnal sur la culture de colza.

Pourquoi cette évolution vers un apport en végétation ?

Les solutions de gestion des attaques d'insectes par voie chimique étant considérablement restreintes, la recherche d'un colza robuste est une priorité. La précocification des dates de semis et d'un colza à 4 feuilles avant l'arrivée des grosses altises adultes (autour du 20/09), entraîne un risque de faim d'azote prématuré à l'automne. Cette faim d'azote entraîne un retard de développement de votre culture.

Avant ou au semis, deux situations peuvent se présenter :

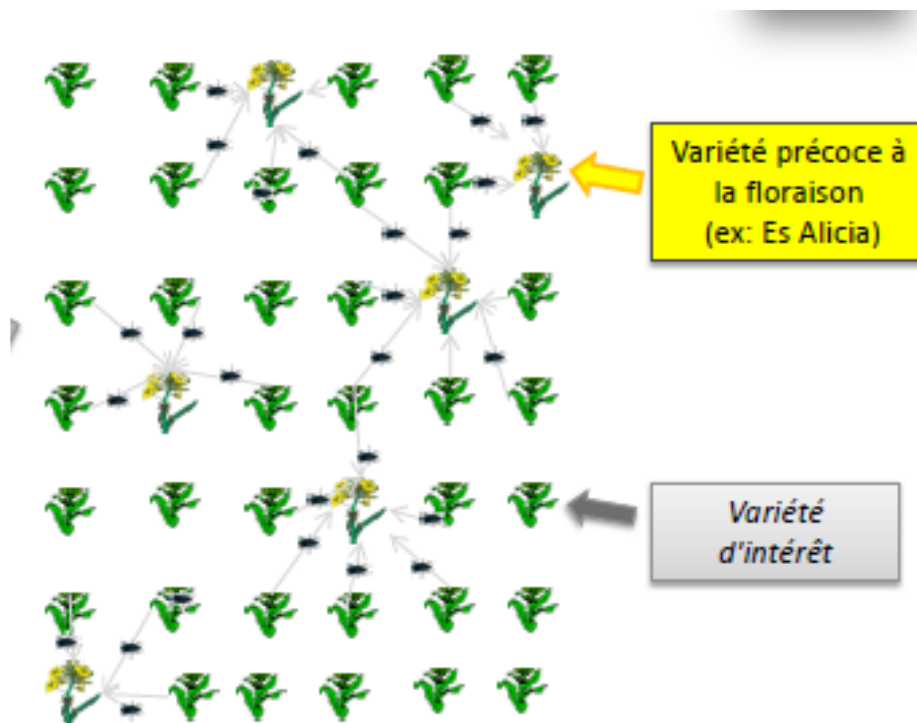
- Pour les semis avant le 1^{er} septembre : les apports NPK sont « libres »
- Pour les semis après le 1^{er} septembre : les apports (NP ou NPK) sont limités à 10 unités/ha et ils doivent être localisés dans la ligne de semis

A partir de 4 feuilles, un apport d'azote limité à 30 U est autorisé du 1^{er} septembre au 15 octobre si :

- Pour les apports en végétation à partir de « 4 feuilles » : ils sont autorisés si et seulement si :
 - Le semis de colza a été fait avant le 25 août
 - Il n'y a pas eu d'apport d'effluents supérieurs à 30 U d'N efficace avant l'implantation

VARIETES PIEGES A MELIGETHES : CHOISIR LE BON COUPLE (variété piège/variété d'intérêt)

L'idée est de mélanger, avant le semis, 10 % d'une variété plus haute et plus précoce à floraison (exemples : ATTRAKT, ES ALICIA, DK EXAVANCE, LID TRETO) à la semence principale.



Source TERRES INOVIA

Cette méthode reste un moyen de lutte complémentaire mais elle a montré son intérêt depuis plusieurs années sur des populations modérées de mélégièthes. On peut ainsi préserver les boutons moins avancés et plus sensibles de la variété principale, et permettre, dans certains cas, de maintenir les populations de mélégièthes sur la variété principale en-dessous des seuils d'interventions.

Néanmoins le choix de la variété doit se faire judicieusement en veillant à ne pas mélanger des variétés avec « trop » d'écarts en nombre de jours de floraison. Optez pour DK EXAVANCE (très très précoce à floraison) pour une variété d'intérêt précoce à mi précoce à floraison. ATTRAKT, ES ALICIA et LID TRETO seront à privilégier pour une variété d'intérêt mi tardive à tardive à floraison.

CHOIX VARIETAL COLZA 2026/2027

Un des leviers permettant d'atténuer la pression insectes d'automne est la vigueur des variétés. Des notes de vigueur au départ et sur les vigueurs automnales sont attribuées à chaque variété présente dans le réseau d'essai Terres Innovia ainsi que des notes sur le nombre de larves d'altises dans la plante et symptômes de plantes buissonnantes.

Cependant, en cas de semis précoce (avant le 15 août), la tolérance variétale à l'élongation est aussi un critère important à prendre en compte. **Les variétés à risque d'élongation automnale fort peuvent présenter un risque en cas de semis précoces et/ou parcelle avec une forte disponibilité en azote.**

Attention ces semis précoces seront plus exposés aux attaques de petites altises qui peuvent en quelques jours dévorer la parcelle.

Pour les dates de semis entre les 15 août et 25 août, le recours à une variété à bonne vigueur au départ avec une densité de semis raisonnable (éviter les surdensités) est un critère important pour lutter contre les ravageurs d'automne.

Enfin, pour les semis sur fin août début septembre, le choix d'une variété à très bonne vigueur au départ est indispensable (note vigueur au départ supérieure ou égale à 7).

Variétés confirmées (déjà testées au moins deux ans dans le réseau d'essais)

Variétés	Type	Sensibilité au phoma	Sensibilité cylindro-sporiose	Risque élongation automnale	Vigueur au départ	Vigueur automnale	Présence de larves d'altises dans la plante	Symptômes plantes buissonnantes	Précocité reprise	Précocité à floraison	Sensibilité verse	Hauteur	Productivité Réseau Terres Inovia Centre Est 2025 % M.G. 100 = 50,8 q	Productivité Réseau Terres Inovia Centre Est 2024 % M.G. 100 = 43,7 q
BESSITO	HR	TPS	AS	Moyen	9	8	5	6	Intermédiaire	Mi-tardive	TPS	Très haute	103,4	106,6
GENEROSO	HR	TPS	PS	Moyen	8	8	6	5	Intermédiaire	Mi-tardive	TPS	Très haute	-	109,7
HEMOTION	HR	TPS	AS	Fort	6	7	7	6	Précoce	Mi-précoce	TPS	Très haute	107,6	-
KWS DEMOS	HR	PS	AS	Fort	6	6	4	6	Précoce	Mi-tardive	PS	Très haute	104,4	-
KWS MIKADOS	HR	TPS	AS	Fort	6	6	6	8	Précoce	Mi-tardive	PS	Très haute	99,7	104,7
LG ADAPT	HR	TPS	PS/TPS	Moyen	7	6	5	6	Intermédiaire	Mi-tardive	PS	Haute	104,1	-
LG AVENGER	HR	PS	PS/TPS	Moyen	6	6	5	8	Intermédiaire	Mi-tardive	TPS	Très haute	109,2	-
LID TEBO	HR	PS/TPS	AS	Faible	6	6	5	5	Intermédiaire	Mi-tardive	PS	Très haute	104,1	-

HEMOTION, KWS DEMOS, KWS MIKADOS, LG AVENGER et LID TEBO possèdent une résistance partielle au virus de la jaunisse du navet TUYV transmis par le puceron vert à l'automne.

HR : Hybride Restauré ; AS : Assez Sensible ; S : Sensible ; PS : Peu Sensible ; TPS : Très Peu Sensible

Notes vigueur et ravageurs : De 1 : moins bonnes variétés à 9 : meilleures variétés

Variétés à essayer (Inscriptions 2024 déjà testées dans les essais en 2025, en deuxième année d'évaluation dans les essais en 2026)

Variétés	Type	Sensibilité au phoma	Sensibilité cylindro-sporiose	Risque élévation automnale	Vigueur au départ	Vigueur automnale	Présence de larves d'altises dans la plante	Symptômes plantes buissonnantes	Précocité reprise	Précocité à floraison	Sensibilité verse	Hauteur	Productivité Réseau Terres Inovia Centre Est 2025 % M.G. 100 = 50,8 q	Résultats inscriptions CTPS sur 2 ans source GEVES en % des témoins
HAALAND	HR	TPS	PS	Moyen	7	7	6	5	Précoce	Mi-précoce	TPS	Très haute	103,7	107.3
HEDEN	HR	TPS	PS	Fort	7	7	7	5	Intermédiaire	Mi-précoce	TPS	Très haute	106,1	-
KWS DOMINGOS	HR	TPS	PS/TPS*	Faible	8	7	4	5	Intermédiaire	Mi-précoce	TPS	Très haute	105,9	105.9
LG ADAMANT	HR	PS	PS	Moyen	7	6	8	6	Intermédiaire	Mi-précoce	TPS	Très haute	103,2	105.3

HAALAND, HEDEN, KWS DOMINGOS et LG ADAMANT possèdent une résistance partielle au virus de la jaunisse du navet TUYV transmis par le puceron vert à l'automne.

Variétés à suivre (Inscriptions 2025, en première année d'évaluation dans les essais en 2026)

Variétés	Type	Risque élévation automnale	Vigueur au départ	Présence de larves d'altises dans la plante	Symptômes plantes buissonnantes	Précocité reprise	Résultats inscriptions CTPS sur 2 ans source GEVES en % de rendement des témoins ⁽¹⁾
KWS GLORIOUS	HR	Fort	5	6	8	Précoce	103,4
LG ADRENALIN	HR	Moyen	5	4	7	Intermédiaire	106,4
RGT EROS	HR	Moyen	7	5	7	Intermédiaire	105,0
RGT KEOS	HR	Moyen	7	6	6	Intermédiaire	103,7

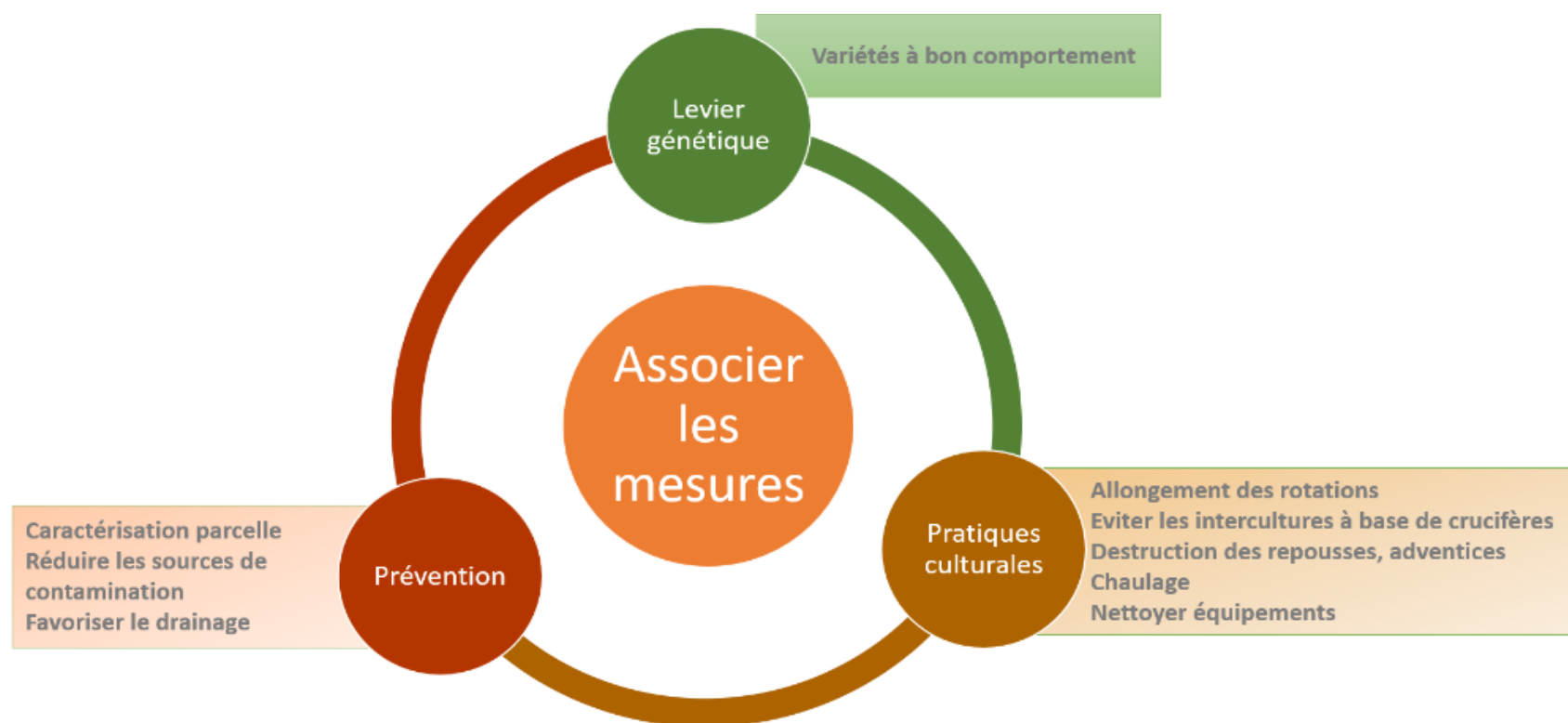
(1) Témoins rendement à l'inscription (Es Cappelo + Feliciano Kws + Helypse) /3

HR : Hybride Restauré ; **AS**: Assez Sensible ; **S** : Sensible ; **PS** : Peu Sensible ; **TPS** : Très Peu Sensible ; * : A confirmer ; Notes vigueur et ravageurs : De 1 : moins bonnes variétés à 9 : meilleures variétés

HERNIE DES CRUCIFERES

Rappelons que le risque hernie reste bien présent sur le Nord du département, notamment en Sologne et ponctuellement sur le Bocage. Le recours à des variétés tolérantes reste aujourd'hui le seul moyen de lutte directe.

Le contrôle de la hernie des crucifères chez le colza en France s'articule autour de 3 leviers : la prévention, le levier génétique et de bonnes pratiques agronomiques. Les leviers de lutte chimique ou de biocontrôle ne sont pas aujourd'hui autorisés en France et/ou inefficaces pour assurer une protection du colza contre la hernie des crucifères.



Source Terres Inovia

Par rapport au risque de sélections et de contournements de résistance, nous conseillons maintenant d'associer plusieurs variétés tolérantes à la hernie, issues de génétiques différentes associées à un tiers de variétés sensibles (2/3 tiers de variétés tolérantes et 1/3 de variétés sensibles). Les variétés récentes présentent de bons potentiels de rendements.

Variétés tolérantes à la hernie des crucifères confirmées (déjà testées au moins deux ans dans le réseau d'essais)

Variétés	Type	Sensibilité au phoma	Sensibilité Cylindrosporiose	Risque élongation automnale	Vigueur au départ	Vigueur automnale	Précocité reprise	Précocité à floraison	Sensibilité verse	Hauteur	Résistance aux pathotypes de la hernie des crucifères					
											P1	P1*	P2*	P2	P3	P5
CRATEO	HR	PS	AS	Moyen	8	8	Intermédiaire	Mi-tardive	PS	Haute				-		-
DK PLACID	HR	PS	PS	Moyen	6	7	Intermédiaire	Mi-tardive	PS	Haute						
HIGUANA	HR	PS	PS	Moyen	-	-	Intermédiaire	Mi-précoce	TPS	Haute				-		-
RGT KOCAZZ	HR	PS	AS	Moyen	-	-	Intermédiaire	Mi-précoce	-	Moyenne				-		

DK PLACID possède une résistance partielle au virus de la jaunisse du navet TUYV transmis par le puceron vert à l'automne.

Variétés tolérantes à la hernie des crucifères à essayer (Inscriptions 2024 déjà testées dans les essais en 2025, en deuxième année d'évaluation dans les essais en 2026)

Variétés	Type	Sensibilité au phoma	Sensibilité Cylindrosporiose	Risque élongation automnale	Vigueur au départ	Vigueur automnale	Précocité reprise	Précocité à floraison	Sensibilité verse	Hauteur	Résistance aux pathotypes de la hernie des crucifères					
											P1	P1*	P2*	P2	P3	P5
HATONIO	HR	TPS	PS	Moyen	7	8	Intermédiaire	Mi-tardive	TPS	Très haute				-	-	-

HATONIO possède une résistance partielle au virus de la jaunisse du navet TUYV transmis par le puceron vert à l'automne.

Variété tolérante à la hernie des crucifères à suivre (inscriptions 2025 en première année d'évaluation dans les essais en 2026)

Variétés	Type	Risque élongation automnale	Vigueur au départ	Vigueur automnale	Précocité reprise	Résultats inscriptions CTPS sur 2 ans source GEVES en % des témoins	Résistance aux pathotypes de la hernie des crucifères					
							P1	P1*	P2*	P2	P3	P5
CRAFTER	HR	Moyen	-	-	Intermédiaire	103,4 ⁽¹⁾				-	-	-
LID CROCO	HR	Moyen	-	-	Intermédiaire/tardive	Inscription Pologne				-	-	-

⁽¹⁾ Inscription 2026 (Es Capello + Helypse)/2 (Témoins non tolérants hernie), ⁽²⁾ Inscription 2026 (Croquet + DK Placid)/2 (Témoins tolérants hernie)

CRAFTER possède une résistance partielle au virus de la jaunisse du navet TUYV transmis par le puceron vert à l'automne.

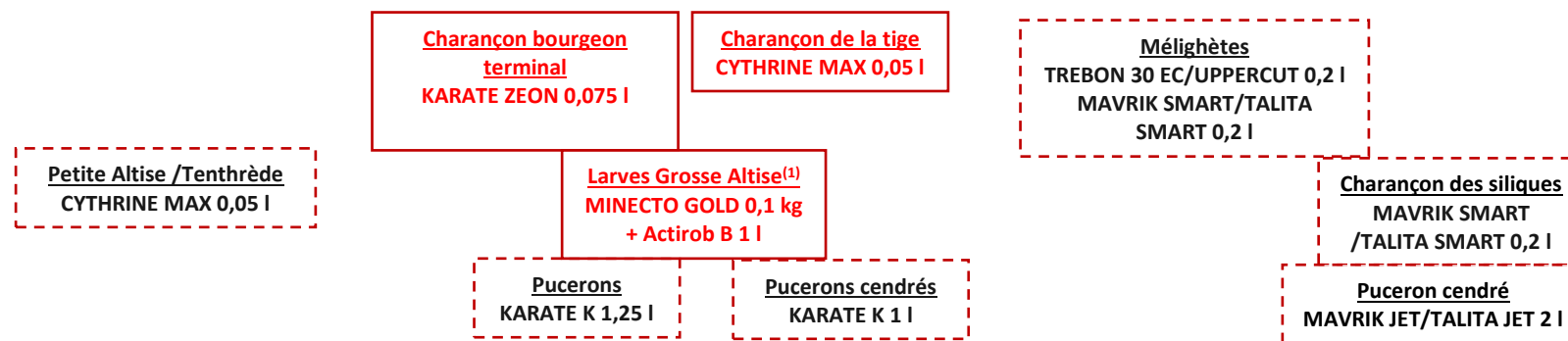
HR : Hybride Restauré ; AS : Assez Sensible ; S : Sensible ; PS : Peu Sensible ; TPS : Très Peu Sensible

Légende hernie : Les pathotypes P1* et P2* ont la capacité de contourner la résistance des variétés dites tolérantes.

Sommaire

PRECONISATIONS INSECTICIDES COLZA 2026/2027

Levée	Phase végétative					Repos végétatif	Reprise et montaison				Floraison	
												
Cotylédons (10)	B1 (11) 1 feuille	B3 (13) 3 feuilles	B4 (14) 4 feuilles	B6 (16) 6 feuilles	Rosette (19)		C2 (31) entre-nœuds visibles	D1 (50) boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales	D2 (53) inflores- cence principale dégagée	E (57) boutons séparés	F1 (60) début floraison, 1 ^{re} fleur ouverte	G1 (65) chute des premiers pétales



Cibles et interventions prioritaires

Risques ponctuels

⁽¹⁾ Sous réserve de dérogation. Intervention à raisonner selon le risque agronomique et uniquement avec réalisation d'un test berlèse au préalable.



Grosse Altise adulte



Charançon du bourgeon terminal



Larves de Grosse Altise



Mélighètes



Pucerons cendrés

Compositions et précautions d'emploi des insecticides préconisés

SPECIALITES COMMERCIALES	COMPOSITION	CLASSEMENT CMR	NB MAX D'APPLICATIONS	ZNT EAU EN METRES	DISTANCE DE SECURITE RIVERAINS EN METRES	ZNT ZNCA EN METRES	DELAI DE RENTREE EN HEURES	DELAI AVANT RECOLTE (JOURS ou STADE)
ACTIROB B	Huile de colza estérifiée 842 g/l		5	Associé à la spécialité phytopharmaceutique utilisée				
CYTHRINE MAX (1)	Cyperméthrine 500 g/l		2	20 (3)	5	5	24	49
KARATE K	Lambda-cyhalothrine 5 g/l + Pyrimicarbe 100 g/l	OUI	3	5	5	Inconnu à ce jour	48	28
MAVRIK JET (2) / TALITA JET (3) / KLARTAN JET (2)	Tau-fluvalinate 18 g/l + Pyrimicarbe 50 g/l	OUI	1	5 avec DVP* à l'automne 5 au printemps	10	5	48	35
MAVRIK SMART (2) / TALITA START (2)	Tau-fluvalinate 240 g/l		2 avec 7 jours minimum entre les deux	20 (4)	5	Inconnu à ce jour	6	30
MINECTO GOLD (4)	Cytraniliprole 40 %		1/3 ans	20 avec DVP*	5	5	24	Application jusqu'au stade BBCH 19
TREBON 30 EC / UPPERCUT	Etofenprox 287,5 g/l	OUI	2 dont une seule au printemps avec au moins 90 ou 120 jours entre deux applications	50 (4)	5	Inconnu à ce jour	48	BBCH 61 (début floraison)

*Dispositif Végétalisé Permanent

- (1) **Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes**
- (2) **Ne pas appliquer sur parcelles artificiellement drainées présentant un taux d'argile supérieur à 45 % pour des applications d'automne**
- (3) **5 m si bande enherbée d'au moins 5 m + enregistrement des pratiques + buses antidérive homologuées.**
- (4) **Conditions d'emploi lors de la précédente dérogation**

Groupes IRAC : (Insecticide Resistance Action Committee)

1 A : Carbamates 3 A : Pyréthrinoides de synthèse 28 : Diamides

Tous les produits phytopharmaceutiques autorisés pendant la floraison du colza doivent être appliqués dans la plage de traitement de 5 h soit 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après le coucher du soleil. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044346734>

Sommaire

PRECONISATIONS FONGICIDES COLZA 2026/2027

Stade E
Boutons séparés, les
péduncules s'allongent



Stade F1
Premières fleurs ouvertes sur
50 % des plantes



Stade F2
Allongement de la hampe
florale. Nombreuses fleurs
ouvertes. La hampe principale
est fleurie sur les 2/3 de sa
longueur.



Stade G1
Chute des 1^{ers} pétales. Les 10
premières siliques
ont une longueur < à 2 cm.



Sclérotinia/Oïdium

EFILOR 0,8 à 1 l

PICTOR PRO 0,25 kgs + SUNORG PRO 0,4 l

PROPULSE/YEARLING 0,8 à 1 l

MAXENTIS / KOJAMI 0,8 l

Prothioconazole 100 à 125 grs + Tébuconazole 100 à 125 grs*

Variétés très hautes :

Tébuconazole 100 à 125 grs *

PICTOR PRO 0,4 à 0,5 kgs

* Attention un certain nombre de spécialités commerciales ne sont plus autorisées en présence de fleurs (vérifier si présence de la phrase Spe8 sur l'AMM)

Compositions et précautions d'emploi des fongicides préconisés

SPECIALITES COMMERCIALES	COMPOSITION	CLASSEMENT CMR	NB MAX D'APPLICATIONS	ZNT EAU EN METRES	DISTANCE DE SECURITE RIVERAINS EN METRES	ZNT ZNCA EN METRES	DELAI DE RENTREE EN HEURES	DELAI AVANT RECOLTE (JOURS ou STADE)
Nombreuses spécialités	Prothioconazole 250 g/l		2	5 avec DVP*	5	5	24	56
Nombreuses spécialités	Tébuconazole 250 g/l	OUI	1	5 avec DVP*	3	Inconnu à ce jour	48	56 jours ou BBCH 69 (fin floraison)
EFILOR	Boscalid 133 g/l + Metconazole 60 g/l	OUI	1	5	3	Inconnu à ce jour	48	42
KOJAMI / MAXENTIS (1)	Azoxystrobine 200 g/l + Prothioconazole 150 g/l		1	20 (2)				
PICTOR PRO	Boscalid 50 %		1	5	5	Inconnu à ce jour	6	35
PROPULSE / YEARLING	Prothioconazole 125 g/l + Fluopyram 125 g/l		1	5 avec DVP*	5	Inconnu à ce jour	6	56
SUNORG PRO/CINCH PRO / CARAMBA STAR	Metconazole 90 g/l	OUI	2	5	5 (1)	5	48	56 jours ou BBCH 71 (10 % des siliques ont atteint leur taille finale)

*Dispositif Végétalisé Permanent

- (1) Ne pas appliquer sur parcelles artificiellement drainées présentant un taux d'argile supérieur à 45 %.
 (2) 5 m si bande enherbée d'au moins 5 m + enregistrement des pratiques + buses antidérive homologuées.
 (3) A utiliser uniquement avec un dispositif permettant de réduire d'au moins 50 % la dérive.

Groupes FRAC (Fongicide Resistance Action Committee)
 Prothionazole Sdhi Strobilurine Triazoles

Tous les produits phytopharmaceutiques autorisés pendant la floraison du colza doivent être appliqués dans la plage de traitement de 5 h soit 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après le coucher du soleil. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044346734>

Sommaire

PRECONISATIONS HERBICIDES COLZA 2026/2027

Les leviers agronomiques incontournables

Diversification et allongement de la rotation

(Défavoriser les graminées hivernales par du tournesol ou une autre culture de printemps)

Travail du sol

- Labour occasionnel
- Faux-semis

Décalage de la date de semis des céréales

espèces résistantes ou à risque	Rotation diversifiée	Déchaumages/déstockage d'été	Faux-semis (avant semis de culture suivante)		Décalage de la date de semis (sauf colza)	Labour occasionnel
Vulpin			avant céréales	avant colza		
Ray-grass						
Bromes						
Folle avoine						
Agrostis						

Source Terres Inovia et Arvalis Institut du Végétal

Profitez des opportunités de désherbage mécanique

Périodes d'intervention des outils

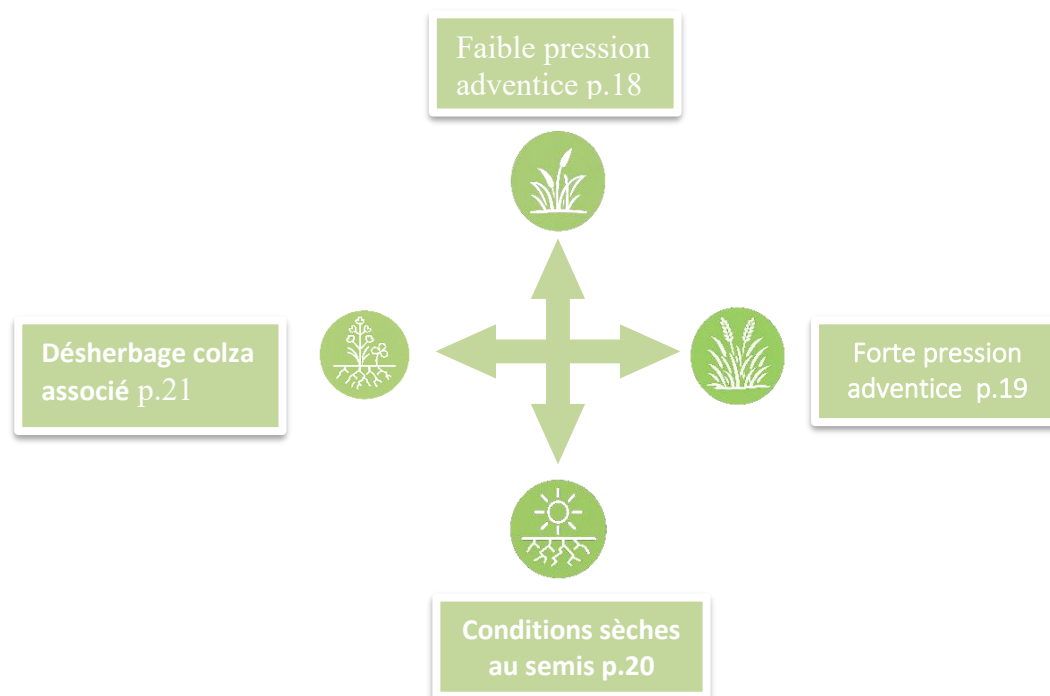
Stade du colza							
	Prélevée	A Cotylédons	B1 1 feuille	B2 2 feuilles	B3 3 feuilles	B4 4 feuilles	B5 à C1-C2 5 feuilles à reprise de végétation
Houe rotative*			(4)			(1)	
Herse étrille*					(2)		
Bineuse					(3)		

* En prévision des passages en plein, augmentez la densité de semis de 10 % et semez un peu plus profond pour limiter l'impact sur le peuplement du colza.

■ Passage adapté au stade du colza
■ Passage déconseillé
■ Passage à proscrire

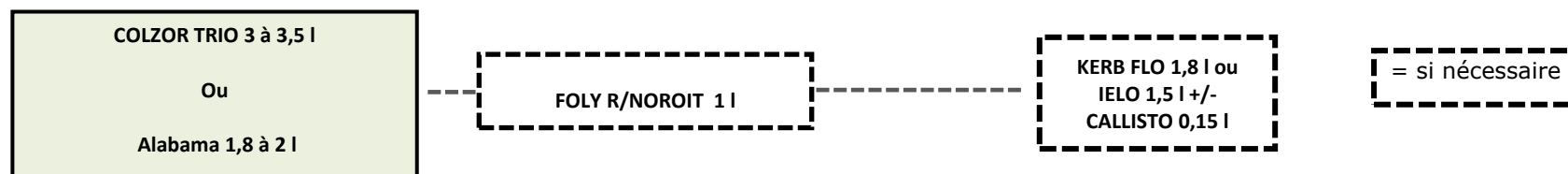
(1) Attention, passage tardif : observez bien le stade des adventices !
(2) Veillez à ne pas être trop agressif !
(3) Equipement protégé-plants
(4) A éviter si semis trop profond ou irrégulier

PRECONISATIONS HERBICIDES COLZA 2026/2027

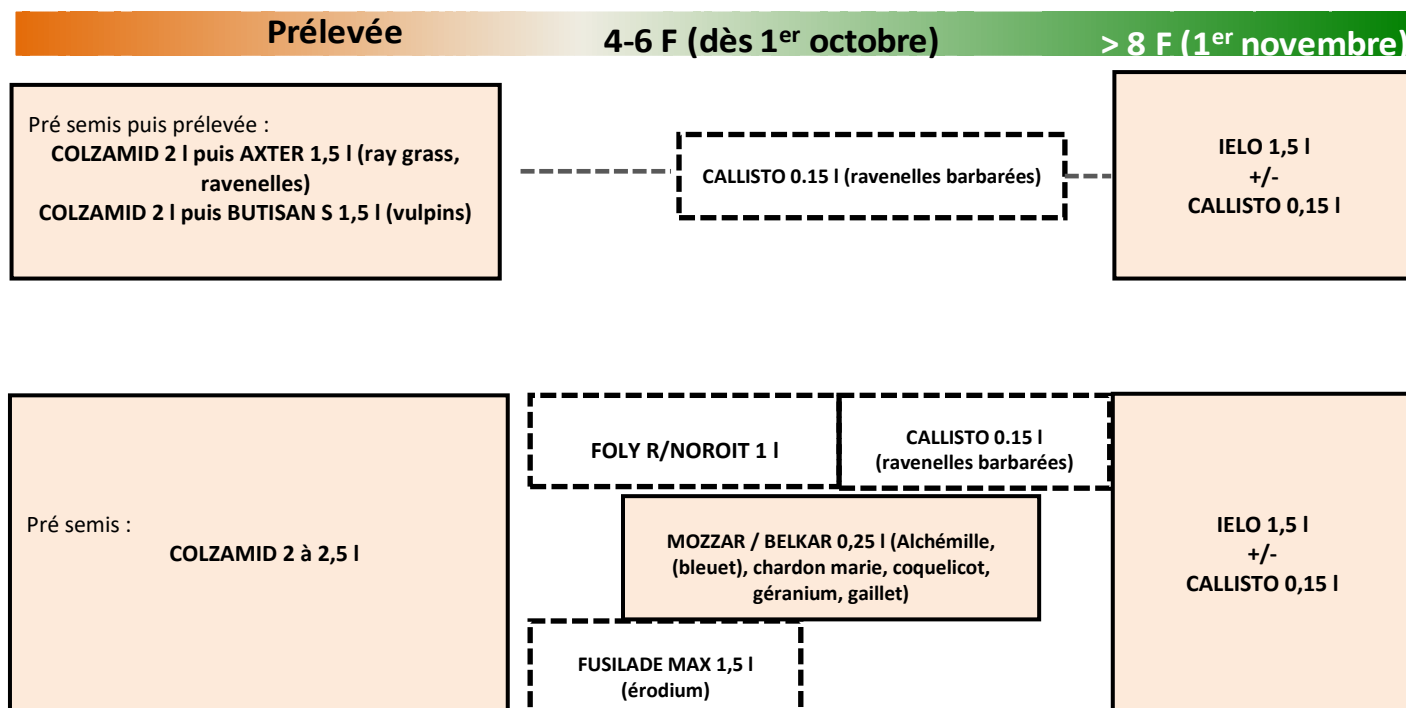


Parcelles faible pression adventices : la prélevée reste conseillée si humidité au semis

Prélevée	4-6 F (dès 1 ^{er} octobre)	> 8 F (1 ^{er} novembre)
----------	-------------------------------------	----------------------------------

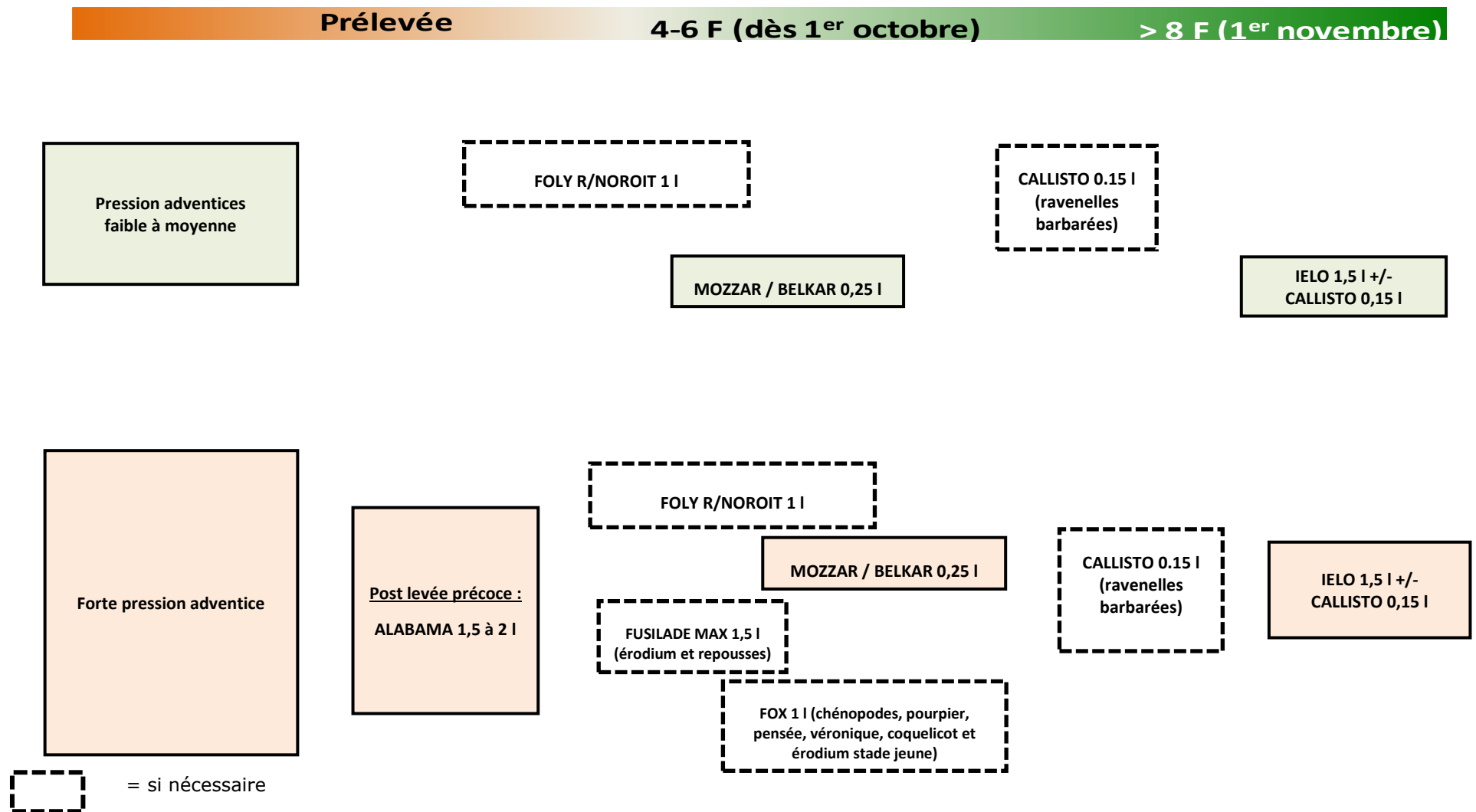


Parcelles avec forte pression adventices : Pré semis ou programme pré semis/post semis prélevée conseillé



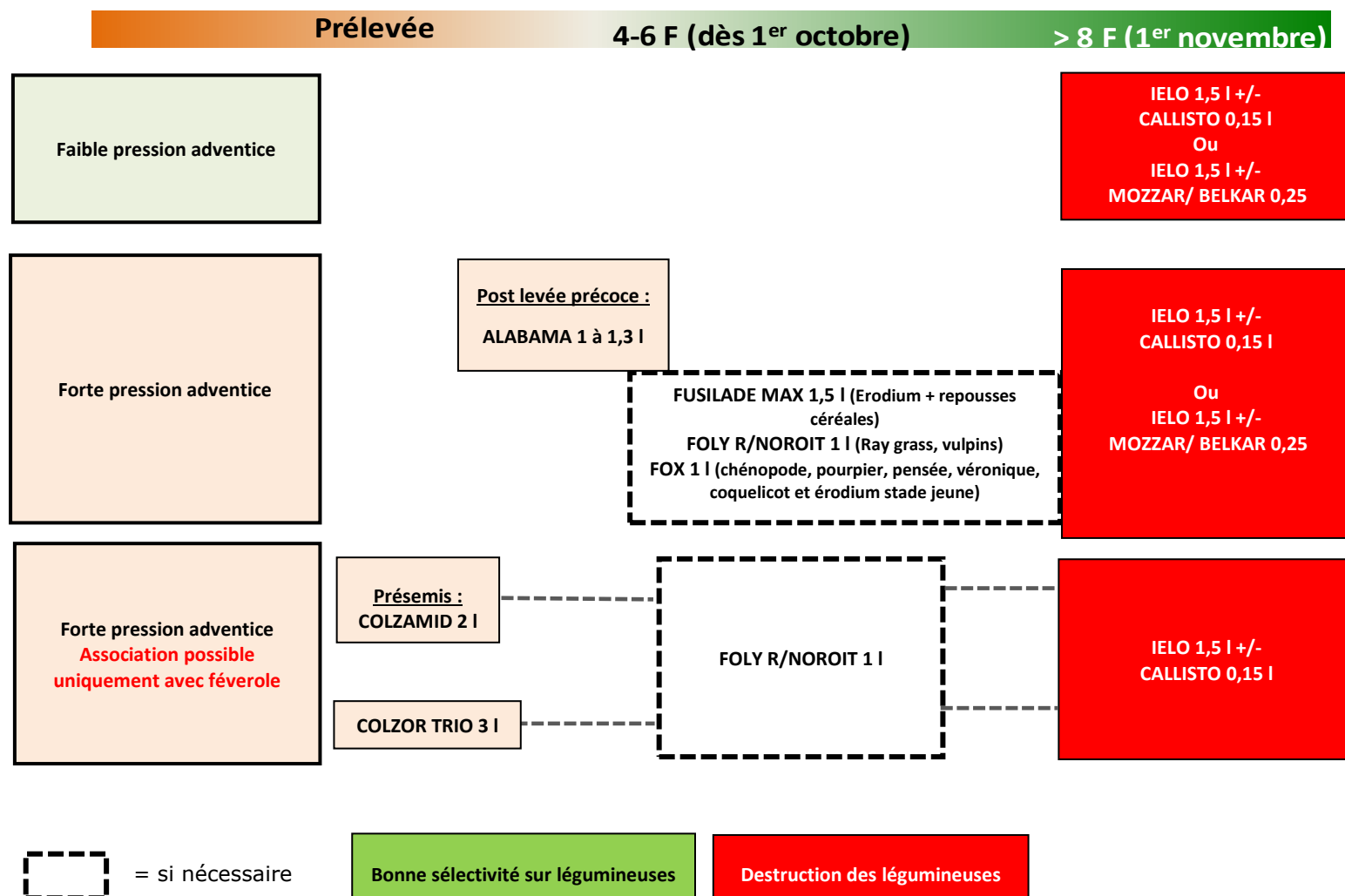
= si nécessaire

Conditions sèches au semis, levée incertaine.
Programmes tout en post levée, « tir à vue » en fonction de la flore



Pas de mélange Mozzar + Fox, Mozzar + Callisto ou Callisto + Fox

Programmes désherbage colza associé à une ou des légumineuses



Pas de mélange Mozzar + Fox, Mozzar + Callisto ou Callisto + Fox

Sommaire

Compositions et précautions d'emploi des herbicides préconisés

SPECIALITES COMMERCIALES	COMPOSITION	CLASSEMENT CMR	NB MAX D'APPLICATIONS	ZNT EAU EN METRES	DISTANCE DE SECURITE RIVERAINS EN METRES	ZNT ZNCA EN METRES	DELAI DE RENTREE EN HEURES	DELAI AVANT RECOLTE (JOURS ou STADE)
ALABAMA/KATAMARAN 3 D (1)(3)(7)	Métazachlore 200 g/l + diméthénamid-p 200 g/l + quinmérac 100 g/l	OUI	1/3 ans	5 (avec DVP si post levée précoce)	5	5	48	BBCH 18 (8 feuilles)
AXTER (2)(3)(6)	Clomazone 60 g/l + dimétachlore 500 g/l		1/3 ans à la dose de 750 g/ha de dimétachlore	5 avec DVP	5	5	48	BBCH 09 (pré levée)
BUTISAN S (1)(3)	Métazachlore 500 g/l	OUI	1/4 ans	5 (avec DVP si post levée précoce)	5	Inconnue à ce jour	48	BBCH 18 (8 feuilles)
CALLISTO	Mésotrione 100 g/l	OUI	2/2ans	5	3	5	48	BBCH 19 (9 feuilles ou +)
COLZAMID (3)	Napropamide 450 g/l		1	5	5	5	6	BBCH 09 (pré levée)
COLZOR TRIO (2)(3)(6)	Clomazone 30 g/l + dimétachlore 187,5 g/l + napropamide 187,5 g/l		1/3 ans à la dose de 750 g/ha de dimétachlore	5 avec DVP	5	5	48	BBCH 09 (pré levée)
FOLY R/NOROIT	Cléthodime 120 g/l		1/2ans	5	5	Inconnu à ce jour	6	BBCH 32 (boutons accolés)
FOX	Bifénox 480 g/l		1	5 avec DVP	5	Inconnu à ce jour	6	BBCH 17 (7 feuilles étalées)
FUSILADE MAX	Fluazifop-p-butyl 125 g/l	OUI	1/2ans	5	3	5 et 20 si dose > 1,5 l	48	90
KERB FLO	Propyzamide 400 g/l	OUI	1	5	5	5	48	150 (application novembre à janvier)
IELO/BIWIG/YAGO (4)	Propyzamide 500 g/l + Aminopyralide 5,3 g/l	OUI	1 (4)	5	5	Inconnu à ce jour	48	BBCH 18 (8 feuilles)
MOZZAR/BELKAR (5)	Halauxifen-méthyl 10 g/l + Piclorame 48 g/l		1/3 ans fractionnement possible maxi 0,5 l par campagne	5	5	5	24	BBCH 30 (avant reprise de végétation)

DVP = Dispositif Végétalisé Permanent

- (1) La dose maximale de métazachlore est de 500 g/ha sur une période de 3 ans et 750 g/ha sur une période de 4 ans avec une seule application.
- (2) La dose maximale de dimétachlore est de 750 grs/ha sur une période de 3 ans avec une seule application tous les 3 ans.
- (3) Ne pas appliquer sur parcelles artificiellement drainées présentant un taux d'argile supérieur à 45 %
- (4) Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation, ou toute autre préparation contenant de l'aminopyralide plus de 2 années consécutives.
- (5) Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur colza d'hiver, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du piclorame plus d'une année sur trois.
- (6) Ne pas traiter à moins de 100 m d'une vigne
- (7) Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur colza d'hiver, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du quinmérac ou du diméthénamide plus d'une année sur deux.

Groupes HRAC : (Herbicide Resistance Action Committee)

1 : Inhibition ACCase (fop, dim, den), 3 : Inhibition de l'assemblage des microtubules, 4 : Inhibition de la synthèse des auxines, 12 : Inhibition de l'enzyme 4-HPPD, 14 : Inhibition de la photosynthèse des chlorophylles (PPO), 15 : Inhibition des VLCFAS, 32: Inhibition de la synthèse de la solanesyl diphosphate syntase

La **législation** sur l'utilisation des produits phytosanitaires évolue très rapidement. En conséquence, il est **indispensable de vérifier, avant toute application**, que les produits proposés dans ce document sont bien utilisables et que leurs conditions d'utilisation n'ont pas évolué.



Infos mélanges : www.arvalisinstitutduvegetal.fr/fr/melanges.asp.

Infos produits : e-phy.anses.fr

Infos cours d'eau : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Pour tout autre renseignement, contactez les conseillers de la Chambre d'agriculture de l'Allier.

La Chambre d'agriculture de l'Allier est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

"La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°32075969X-2124 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques"

La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.

Rédaction : Mickaël Bimbard et Christelle Johannel

Document établi sur la base des expérimentations de la Chambre d'agriculture de l'Allier et de ses partenaires (Cf. site Internet : www.allier.chambagri.fr)

Des méthodes alternatives sont éventuellement possibles. Vous pouvez consulter les fiches existantes sur :

[Guide des méthodes alternatives.](#)



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



Chambre d'agriculture de l'Allier
Service Agronomie Eau Environnement Territoires
60, cours Jean-Jaurès - BP 1727 - 03017 MOULINS Cedex
Tél. 04 70 48 42 42 - Fax. 04 70 46 30 69
www.allier.chambagri.fr - Mail : cda.03@allier.chambagri.fr

